Image not found or type unknown

Litige colocation règlement des charges courantes

Par **mikaducentre**, le **26/07/2014** à **16:20**

bonjour,
je suis en location depuis 1 an et lors de notre entrée dans l'appart le bail en agence a été signé au 2 noms (le mien et celui de mon amis). aujourd'hui l'entente n'est plus et on décide de se séparer. Avec l'agence pas de soucis....
Par contre avec mon ex-coloc se n'est pas pareil. J'en viens à mes questions :
L'année dernière, j'ai réglé seul l'électricité et l'eau pour un montant de environ 1200€ provisoirement d'un commun-accord pour la soulager en fin d'année sur ses impôts.Aujourd'hui que l'on se sépare, je lui réclame 50% des sommes liées aux consommations courantes du foyer à cette même période.

- elle ne veut pas s'en acquitter... En a t'elle le droit?
-si non quelles sont mes recours?

merci de votre réponse!! je suis en galère financière pour un autre appart!!!

bien à vous

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés